

www.lepoint.fr

Date . 16/04/2014

Finances locales : un rapport d'élus prône un bonus-malus pour freiner les dépenses

Par : -

Martin Malvy, président (PS) de la région Midi-Pyrénées, et le divers droite **Alain Lambert** ont rendu leur travail commandé par Hollande en octobre 2013.



Alain Lambert (à gauche) et **Martin Malvy** (à droite) rendent leur rapport à **François Hollande**. © YOAN VALAT / AFP PHOTO / POOL

SOURCE AFP

Un rapport remis mercredi au président François Hollande recommande d'instaurer un système de bonus-malus pour les principales collectivités territoriales, en fonction du sérieux de leur gestion financière. Oeuvre de Martin Malvy, **président (PS)** de la région Midi-Pyrénées, et d'**Alain Lambert, président (divers droite)** du **conseil général de l'Orne**, ce rapport de 57 pages tombe à point nommé, alors que des économies de 11 milliards d'euros sont réclamées aux élus locaux pour la période 2015-2017.

Il avait été commandé le 2 octobre 2013 par le président de la République qui appelait alors de ses vœux "un pacte de gouvernance financier durable" entre l'État et les collectivités territoriales. Signe

de l'importance de ce dossier, Manuel Valls assistait à la remise du rapport Lambert-Malvy, ainsi que les ministres Michel Sapin (Finances), Marylise Lebranchu (Décentralisation) et le secrétaire d'État André Vallini (Réforme territoriale).

53 propositions

Le rapport des deux hommes, anciens ministres du Budget, égrène 53 propositions, dont la plus novatrice consiste à offrir aux grandes collectivités (régions, départements et "principales agglomérations" comptant 200 000 habitants au moins) "un pacte volontaire individualisé" portant sur le montant des crédits de l'État. Elles représentent 60 % des dépenses de toutes les collectivités. Ce pacte triennal garantirait à chaque signataire une "dotation de base en cohérence avec la diminution des concours de l'État" engagée depuis le 1er janvier dernier (- 1,5 milliard d'euros en tout pour 2014).

S'y ajouteraient "une majoration, liée au respect d'engagements contractuels", ainsi qu'"une réduction ou une majoration en fonction des charges allégées ou imposées du fait des décisions de l'État". Des dépenses nettement supérieures à celles prévues dans ce contrat avec l'État auraient pour sanction le retrait l'année suivante de l'incitation financière. Les collectivités seraient libres de signer ou non un tel pacte. Toutefois, en cas de refus, elles "seraient soumises à plus forte minoration des concours de l'État".

Plafonner les taux des impôts locaux

Le rapport prône d'autre part de "renforcer les règles de plafonnement des taux des impôts communaux" pour éviter que les communes ne compensent par des taxes le manque à gagner de l'État. Le président François Hollande avait préconisé le 14 janvier "des incitations puissantes" pour favoriser des rapprochements ou fusions entre collectivités, mais sans évoquer de malus.

Plus largement, MM. Lambert et Malvy recommandent d'"associer les collectivités au programme de stabilité" financière que la France, comme tous ses partenaires, envoie régulièrement à Bruxelles. Il préconise aussi "un texte législatif" pour "identifier des objectifs nationaux d'évolution des dépenses des administrations locales", sur le modèle de ce qui existe pour la sécurité sociale.

Regrouper les compétences communales au sein des intercommunalités

Comme l'avait fait la Cour des comptes en octobre, le rapport estime d'autre part que "la durée annuelle moyenne" de travail dans les collectivités est "inférieure de 1 à 2 % à la durée légale" et propose d'obliger chaque assemblée délibérante entrant en fonction (conseil municipal, etc.) à "délibérer sur l'organisation des services et le temps de travail des agents". La mission Lambert-Malvy veut aussi pousser au maximum le regroupement des compétences communales au sein des intercommunalités, proposant à cette fin de "définir un seuil minimal d'intégration de 60 % à un horizon de six ans". Elle note en effet que, selon l'OCDE, la France compte en moyenne 58 communes pour 100 000 habitants, contre 2 au Danemark.

Sans s'étendre sur cet aspect, mis en exergue le 8 avril par M. Valls, elle invite à "s'interroger sur le découpage territorial des régions" qui doivent disposer chacune "d'une taille critique". Quant au département, dans un souci de rationalisation des moyens là encore, le rapport suggère, "dans les territoires ruraux, de le transformer en une fédération d'intercommunalités" et "dans les territoires urbains, de fusionner ses compétences avec celles des agglomérations". Le duo Lambert-Malvy entend aussi "réduire significativement le nombre de syndicats de communes" (10 198 actuellement).